



PERPIGNAN  
LA RAYONNANTE

DIRECTION  
DE L'HABITAT

## CAHIER DES CHARGES DE CESSION FICHE N°306

Adresse : **2bis rue du Puits des Chaînes**  
**Quartier SAINT-MATHIEU**

### L'objet de la cession

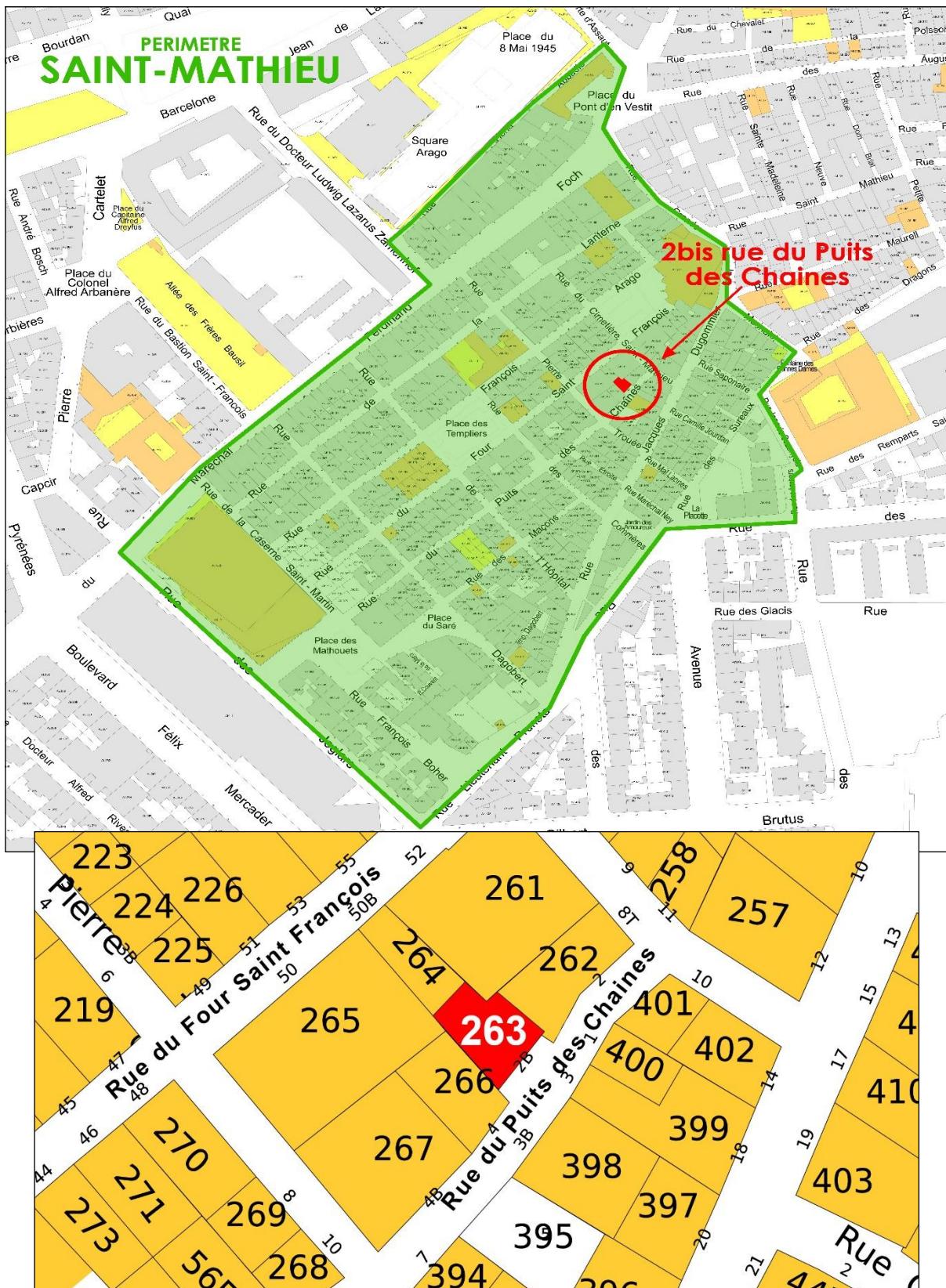
La Ville de Perpignan met à la vente cet **immeuble sis 2bis rue du Puits des Chaînes** ( cadastré AK263) en R+3, et développant **128m<sup>2</sup>** de surface habitable, sur une parcelle d'une contenance de **41m<sup>2</sup>**.

(Façade rue du Puits des Chaînes)



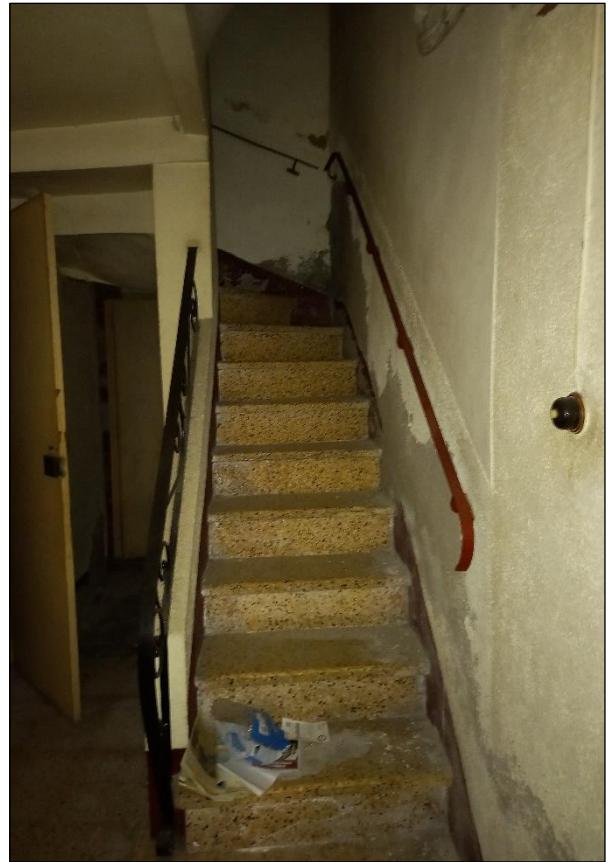
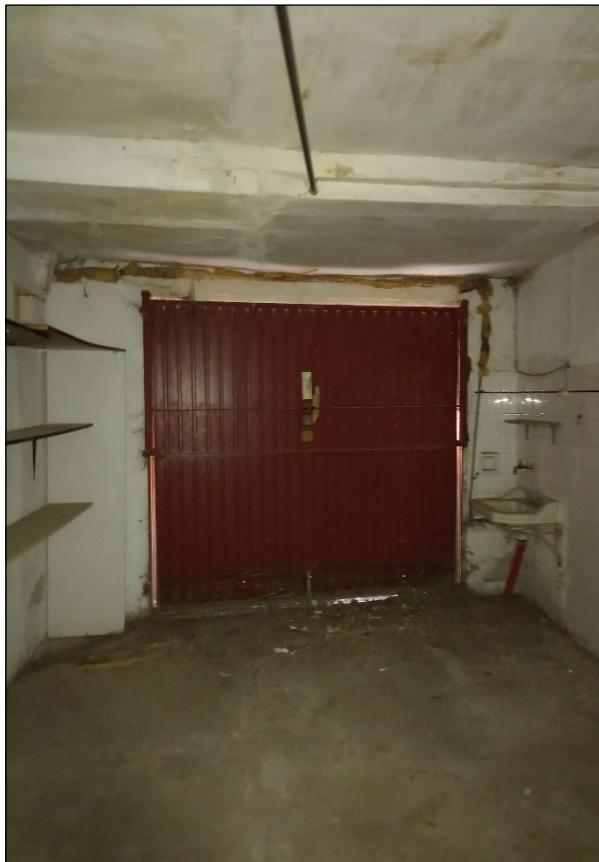
Cet immeuble est composé de **3 logements**. La façade donnant rue de la Lanterne est orientée au Nord. Sa construction date des années 1800 et son environnement proche est constitué d'immeubles de la même époque, de même facture et de même hauteur (maximum R+4).

## Plan de situation



## Photos

---





## **L'opération de réhabilitation**

---

L'objectif de cette opération est la réhabilitation totale de cet immeuble.

Le programme proposé par l'investisseur ne devra pas excéder **1 logement (maison de ville) + garage**.

Dans ce cadre, l'opération de réhabilitation de ce bien est éligible au dispositif de subventions publiques mis en place pour le quartier Saint-Mathieu dans le cadre de la convention O.P.A.H – R.U. ACTION CŒUR DE VILLE.

Le projet se situant en Quartier Prioritaire Ville, il pourra bénéficier d'une TVA à taux réduit et de financements accordés par la Ville et par l'ANAH. La Ville mettra à disposition de l'investisseur l'ensemble des éléments et notamment les plans état des lieux ainsi qu'une visite de l'immeuble sur demande.

### **Règlement pour candidater :**

Chaque dossier devra suivre le cahier des charges de la fiche immeuble et contenir les éléments suivants:

- ✓ La présentation de l'investisseur en tant que propriétaire occupant ou propriétaire bailleur.
- ✓ Le projet de rénovation de l'immeuble avec les plans et coupes qui permettront aux services de la ville d'apprécier la qualité du projet. (typologie des logements).
- ✓ L'estimation du coût des travaux engagés avec les honoraires (architecte, Bureau d'étude,...).
- ✓ La proposition financière pour l'acquisition du bien.

La date limite de remise des offres est fixée au **15/03/2026**.

#### **Contact :**

**Ville de Perpignan**

**Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine**

**Équilibre Territorial de l'Habitat**

**11 rue du Castillet – 2<sup>e</sup> étage**

**[opah.ru.saintmathieu@mairie-perpignan.com](mailto:opah.ru.saintmathieu@mairie-perpignan.com)**

**Tel : 04 68 66 34 15**